

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-6

Objet : Fermetures et désaffections d'écoles - Modification de périmètres scolaires.

Rapporteur: Mme BORI

En liaison avec les Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle, une réflexion a été menée sur le devenir de certaines écoles.

L'école de Plein Air, 2 allée des Tilleuls à Landonvillers :

Cette école accueille 41 élèves de cycle 2 orientés en fin de grande section de maternelle pour effectuer leur CP-CE1 en 3 ans, suite à des difficultés d'ordre scolaire, médical ou social. Toutefois, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale informait la ville par courrier en date du 23 janvier 2015 que le projet développé à Landonvillers ne correspondait plus aux objectifs de la loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'école de la République (article 37) qui fait du redoublement une procédure exceptionnelle.

La Ville de Metz a pris acte de la nécessité d'envisager la fermeture du site compte tenu de la nouvelle organisation des cycles à l'école élémentaire.

A titre transitoire, la Ville de Metz propose de transférer au sein de l'école Van Gogh, 71 bis rue des Roseaux à Magny, les 2 classes restantes afin de permettre aux 27 enfants engagés dans le cursus de terminer leur apprentissage avant leur réintégration dans l'école de leur secteur.

Les emplois d'enseignants implantés à Landonvillers feront l'objet de redéploiement dans le cadre de dispositifs "plus de maîtres que de classes" dans les écoles de Metz. Cette mesure sera de nature à accompagner les enfants désormais réintégrés en classe ordinaire.

Le personnel Ville de Metz sera redéployé sur des postes vacants.

La maternelle les Primevères, 57 boulevard d'Alsace :

Le regroupement de ses effectifs avec ceux des écoles voisines (le Domaine Fleuri/les Joyeux Pinsons/les Mésanges/les Mirabelles) doit permettre aux élèves d'intégrer des groupes scolaires plus importants et de bénéficier d'une dynamique éducative plus intéressante. Ce projet répond également à une volonté de limiter les fragilités d'une école à 2 classes, notamment en cas d'absence de personnel.

Modifier la carte scolaire permettra également d'assurer la pérennité des écoles précitées dont les effectifs ont diminué ces dernières années et d'éviter ainsi des fermetures de classes.

En substitution à l'école maternelle, il est prévu d'implanter, dans des locaux rénovés, un équipement multi accueil de 30 places ainsi qu'un Pôle Parentalité, répondant ainsi aux besoins de la petite enfance du quartier de Borny.

La Ville de Metz prend acte de l'ensemble de ces évolutions concernant ces deux sites et propose de procéder à leur fermeture et à la désaffectation de leur utilisation en tant qu'équipements scolaires.

Modification de périmètres scolaires des écoles maternelles le Domaine Fleuri, les Mirabelles, les Joyeux Pinsons et les Mésanges :

Il est proposé de redéfinir les périmètres scolaires des écoles concernées de manière à orienter les effectifs vers ces écoles dont les capacités d'accueil sont suffisantes, selon les annexes jointes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet de création d'un multi accueil de 30 places associé à un Pôle Parentalité,

VU la capacité d'accueil suffisante des écoles maternelles de Borny (les Joyeux Pinsons/les Mésanges/le Domaine Fleuri/les Mirabelles),

VU la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole de la République et notamment l'article 37,

VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet,

VU le courrier en date du 23 janvier 2015 de Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale de la Moselle,

VU l'avis favorable émis par Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale de la Moselle,

VU l'article L 212.7 du Code de l'Education,

VU l'arrêté du 28 avril 1999 définissant le secteur scolaire de Borny,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE la fermeture et la désaffection des locaux, terrains et dépendances constituant l'ensemble des sites de l'école maternelle les Primevères 57 boulevard d'Alsace et de l'Ecole de Plein Air de Landonvillers 2 allée des Tilleuls en tant que locaux scolaires,

DECIDE les modifications de périmètres scolaires selon les annexes jointes,

PROPOSE que l'inscription des enfants se fasse selon l'indication de référence précisée dans les annexes définissant le secteur de chacune des écoles respectives dans la limite des places disponibles. A défaut, les enfants pourront être accueillis dans une autre école,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de procéder à toutes les formalités se rapportant à cette procédure et l'autorise à signer tout document y afférent.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI


Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et Patrimoine
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.


Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Plan de situation projeté



Situation actuelle



POLE EDUCATION
SERVICE VIE DES ECOLES ET DU PATRIMOINE

**LISTE DES RUES COMPOSANT LE PERIMETRE SCOLAIRE
DE L'ECOLE MATERNELLE LE DOMAINE FLEURI**

RUES **Berry**
Bourbonnais
Bourgogne
Brabant
Bugey n° 1 à 17
Charpentiers
Cloutiers
Compagnons
Dinandiers (des)
Dombes
Drapiers n° 1 au 17
Forgerons
Franche-Comté
Humbepaire (Impasse)
Limousin sauf n° 1 et 7
Nicolas Abé
Nivernais
Palatinat
Potier d'Etain
Sarre n° 19 au 29
Sébastopol (Avenue)
Selliers
Tisserands
Verriers (des)
Wallonie

POLE EDUCATION
SERVICE VIE DES ECOLES ET DU PATRIMOINE

**LISTE DES RUES COMPOSANT LE PERIMETRE SCOLAIRE
DE L'ECOLE MATERNELLE JOYEUX PINSONS / MESANGES**

RUES Anjou
Artois
Barrois
Beaujolais
Berlin
Boulonnais
Cambrésis
Champagne
Couteliers
Dauphiné
Drapiers n° 19 au 43
Feivres
Ferblantiers
Ferronniers
Flandre
Fort des Bordes n°21, 23, 25
Hainaut
Joseph Cugnot
Laterniers
Maine
Nonnetiers
Normandie
Picardie
Sarre n° 1 au 17
Serruriers
Vermandois

POLE EDUCATION
SERVICE VIE DES ECOLES ET DU PATRIMOINE

**LISTE DES RUES COMPOSANT LE PERIMETRE SCOLAIRE
DE L'ECOLE MATERNELLE LES MIRABELLES**

RUES **Alsace (Boulevard)**

Amitié
Béarn
Bugey n° 19 au 29
Impasse de Chelaincourt
Docteur Schweitzer n° 13 et 15
Guyenne sauf n°22, 24, 27
Languedoc
Limousin n° 1 et 7
Marché Auguste Fosselle
Melque Lecomte
Provence (Boulevard)
Provinces
Roussillon